

pels désespérés et inutiles qui lui ont été adressés par nos adversaires. Mais M. Chapleau est doué d'une grande sagacité politique. Il a compris les signes des temps. Peut-être, aussi, s'est-il rappelé la manière dont ses amis l'avaient traité dans le passé, et tout en n'étant pas fâché de les voir à ses genoux, il ne s'est pas montré disposé à renoncer à une position élevée et lucrative, ou du moins confortable, pour venir au secours de ses amis au désespoir.

L'honorable député d'York a dit, avec beaucoup de raison, qu'il y a une grande différence entre les paroles et les actes. Je regrette d'avoir à dire que l'honorable député qui s'élève quelquefois si haut par la parole, puisse d'autres fois descendre si bas par les actes. Hier soir mon honorable ami, à mes côtés a signalé trois causes pour lesquelles l'ancien gouvernement a perdu la confiance du peuple. Autant que je me rappelle ces trois causes sont les suivantes : Il a refusé de faire aucune réforme importante ou utile au tarif ; à maintes reprises il a été convaincu d'actes de corruption et d'extravagance comme on en voit bien rarement dans les annales d'aucun pays, et comme on n'en avait certainement jamais vu au Canada ; et finalement il a fait preuve de lâcheté et d'incapacité au sujet d'une question extrêmement délicate et difficile, qui, entre les mains de mon honorable ami, je l'espère, sera bientôt réglée à la satisfaction générale. Ce sont là de bonnes et excellentes raisons pour que les électeurs aient retiré sa confiance au gouvernement précédent. Mais il y en a une quatrième que l'honorable premier ministre n'a pas donnée, mais que je rappellerai à l'attention de la Chambre. Cette raison, c'est le dégoût que tous Canadiens, à quelque classe de la société qu'ils appartiennent, conservateurs comme libéraux, ont éprouvé en présence de l'acte de trahison dont la dernière session du dernier parlement a été témoin. Comme nos honorables adversaires le savent très bien, ce dégoût a été une des nombreuses raisons qui ont engagé le parti conservateur, ou du moins, une proportion considérable de ce parti, à retirer sa confiance aux anciens ministres. Que pouvaient-ils penser d'un gouvernement qui a entrepris les dernières élections ayant dans ses rangs sept hommes qui avaient trahi leurs anciens collègues et leur ancien chef, et ayant soigneusement éloigné d'eux tout homme qui avait été con-équent avec lui-même.

Que pourrait dire mon honorable ami sir Adolphe Caron, député des Trois-Rivières, si les circonstances lui permettaient de faire connaître son opinion à ces honorables messieurs ? Je remarque que le chef de l'opposition, dans un moment de sincérité, a avoué que le résultat dans la province de Québec avait été pour lui un grand désappointement. Sans doute son désappointement a été grand. Je n'en suis pas étonné.

L'honorable monsieur a dit à la Chambre qu'il avait été membre de la législature durant quarante-quatre ans, durée ordinaire d'une vie, et pendant toute cette période de temps, autant que ma mémoire me permet de le constater—et l'honorable député d'York (M. Foster) dit qu'elle est assez fidèle—ça été la première fois qu'il a commis la faute de préférer les saints aux pêcheurs. C'est la première fois que l'honorable monsieur s'est fié aux armes spirituelles de préférence à la force physique. Si nous croyons ce que l'honorable monsieur nous a dit hier soir, je pense qu'il ne recommencera pas.

Mais de même que l'honorable député d'York

(M. Foster), l'honorable monsieur se console au moyen des rapports de la dernière élection. Nous ne lui refusons pas cette consolation. Je me souviens qu'il y a longtemps, je crois que c'était dans l'affaire de la mer du Sud, on formait une compagnie qui promettait monts et merveilles, et je n'ai jamais entendu dire qu'elle avait payé de dividendes.

Si l'honorable monsieur et ses amis veulent réellement des faits, je peux satisfaire leur désir, étant assez familier avec les chiffres.

L'honorable monsieur a eu la bonté de déclarer qu'ils avaient eu une majorité de 19,000 voix, pas moins, sur les suffrages donnés au parti libéral durant la dernière élection. Je vois que cette majorité, et encore plus que ce chiffre, vient entièrement de la province d'Ontario. Là le parti conservateur a eu une majorité de 25,000 voix. Comment la Chambre croit-elle que cette majorité a été établie ? Elle a été établie en réclamant pour eux tous les suffrages inscrits en faveur d'un membre de cette Chambre contre qui le chef de l'opposition a suscité un candidat de son choix. Les honorables chefs de la gauche réclament les 4,000 ou 5,000 suffrages donnés à l'honorable député d'York-ouest (M. Wallace). Je crois que mon honorable ami étant un homme impartial, avouera qu'une très grande proportion de ces suffrages représentent des libéraux qui l'ont préféré au candidat de l'honorable chef de la droite.

Mais ce n'est pas tout, et j'arrive à un calcul très curieux. Je vois que dans Toronto-ouest, 10,200 suffrages ont été inscrits par les deux partis, et les honorables chefs de la gauche en réclament 10,517. Je comprends que la sagesse d'une législature peut accorder à un votant deux suffrages, mais je ne pense pas que l'honorable monsieur puisse, par la sagesse ou le pouvoir de la législature faire deux individus d'un homme qui a deux suffrages à donner ; cela est réservé à ceux qui établissent les majorités conservatrices.

Je vais signaler une couple de faits aux honorables chefs de la gauche. L'honorable chef de l'opposition a bien voulu nous dire que nous représentons ici une minorité. L'honorable monsieur est arrivé à cette conclusion, en ce qui concerne l'Ontario, en retranchant à peu près 66,000 suffrages inscrits en entier contre l'ex-gouvernement, car il sait très bien que les suffrages qui ont été inscrits en faveur des candidats de Patrons, et de l'honorable député (M. McCarthy), qui vient de résigner son second siège, l'ont été en opposition à l'ex-gouvernement conservateur.

Mais voici un fait intéressant, et vu que l'honorable monsieur aime ces choses-là je vais le lui signaler. Il y a eu dans l'Ontario 73 élections entre des candidats conservateurs et libéraux ; 73 élections dans lesquelles les deux partis se sont réellement rencontrés. Quel a été le résultat ? Dans ces comtés les conservateurs ont obtenu 149,350 suffrages et les libéraux 161,000, de sorte que nous avons eu une majorité de 12,000 suffrages dans les 73 comtés où les conservateurs et les libéraux se sont trouvés en présence. Il est vrai que dans 19 comtés les conservateurs et les libéraux n'ont pas nommé de candidats. L'honorable monsieur entend-il dire que dans ces 19 comtés, ou plutôt dans dix-sept comtés, dans lesquels les libéraux n'ont pas, pour d'excellentes raisons d'Etat, nommé de candidats, le parti libéral n'existait plus ? Eh bien ! en 1891, dans ces dix-sept comtés (et j'ai ici les rap-